

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DAE 47** Subventions de fonctionnement (5.730.000 euros) et d'investissement (300.000 euros) et conventions avec le Forum des Images (1er).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement et d'investissement ainsi que la signature de conventions avec l'association Forum des images ;

Vu la saisine du Conseil du 1er arrondissement, en date du 11 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer deux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Forum des images.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.730.000 euros est attribuée à l'association Forum des images domiciliée 2, rue du Cinéma, Forum des Halles (1er) (N° SIMPA 20373 / Dossier 2019-05117), au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 300.000 euros est attribuée à l'association Forum des images domiciliée 2, rue du Cinéma, Forum des Halles (1er) (N° SIMPA 20373 / Dossier 2019-05118), au titre de l'exercice 2019.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**